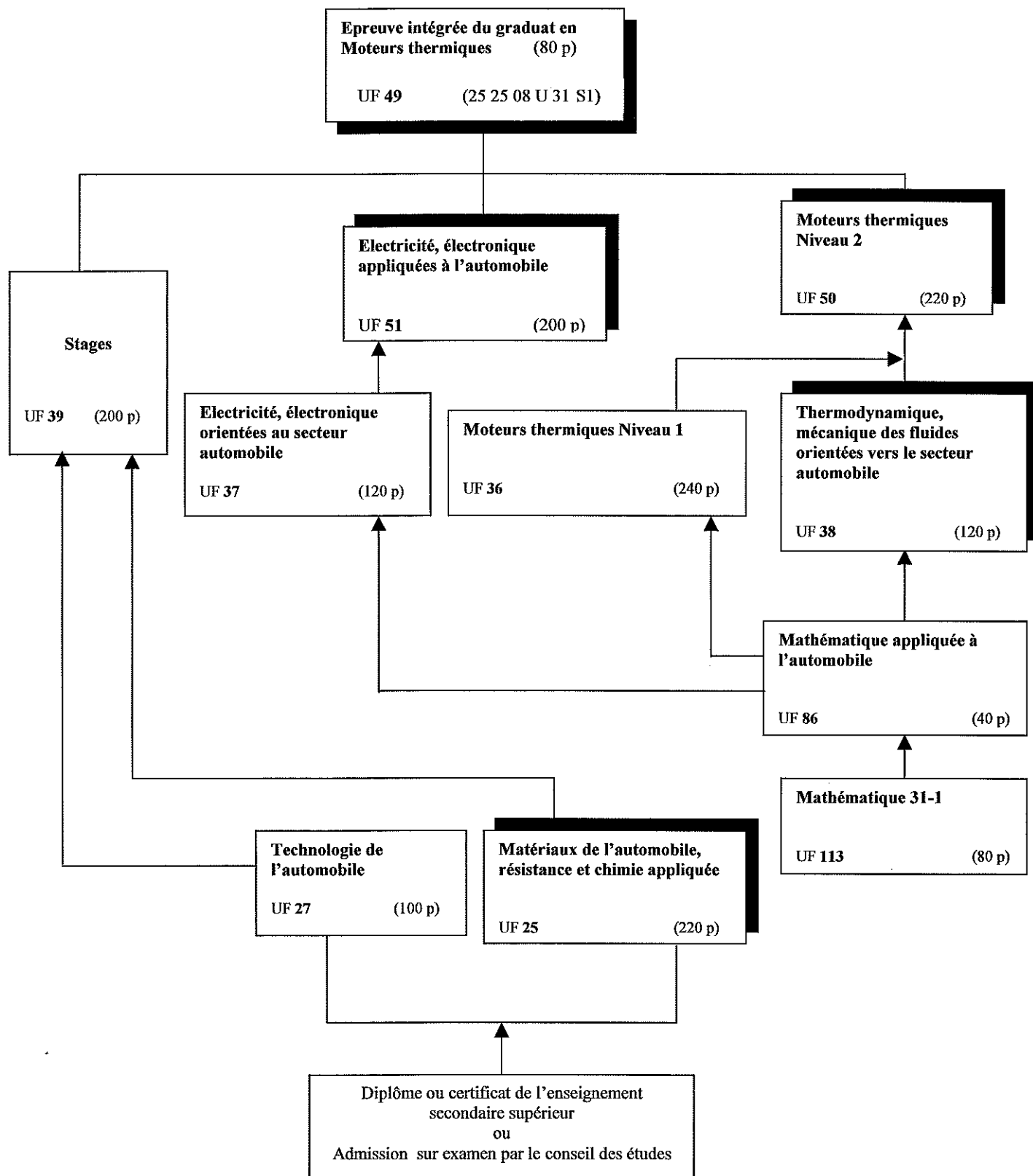


ORGANIGRAMME DE LA SECTION GRADUE EN MOTEURS THERMIQUES





Avenue de l'Hôpital 18A
Rue Saint-Luc 3
7000 MONS

☎ 065/33.45.05

☎ 065/35.21.76

info@iramps.be

www.iramps.be

*Devenir gradué(e) en
Moteurs thermiques...*

Pourquoi pas ?

Le **GRADUAT en MOTEURS THERMIQUES...**
c'est tout un programme de formation pour
acquérir des savoirs, des savoir-faire, des
savoir-être et rendre capable :

- d'assurer la maintenance du système électrique et électronique des véhicules automobiles;
- d'écouter, d'observer les mécanismes et de localiser toute panne ou anomalie;
- de déduire avec logique les causes de dysfonctionnement en analysant, comparant et interprétant les résultats des mesures et des contrôles avec référentiels;
- d'organiser les différentes étapes d'intervention en suivant un programme logique et méthodologique;
- de rédiger avec précision une fiche technique d'intervention en la rendant accessible aux agents d'exécution, etc.

Vous voulez contribuer à résoudre les problèmes techniques et humains rencontrés dans un atelier;
vous possédez les facultés pour décoder des conceptions, lire et analyser des plans;
travailler notamment dans un atelier (garage, concession, parc automobile d'entreprise...), un centre d'inspection automobile, un chantier extérieur (génie civil), la marine (à quai, en mer) ou encore l'aviation (atelier, piste, hangar) vous tente :

**Alors, le GRADUAT en MOTEURS
THERMIQUES peut vous convenir...**
A vous de juger !

Les cours de la section
GRADUAT EN MOTEURS THERMIQUES
sont regroupés par unités de formation
qui constituent sa grille-horaire.

La section se compose d'un ensemble
d'unités de formation
réparties selon les groupes A, B et C
sur une durée de 3 ans minimum
(plus si on souhaite étaler son parcours
de formation...).

Les unités de formation doivent impérativement
être suivies dans un ordre chronologique
fixé par l'organigramme.

La réussite de chacune des unités de formation
donne lieu à la délivrance
d'une attestation de réussite.

Toutes les attestations obtenues sont
capitalisables
pour donner droit à la présentation
de l'épreuve intégrée.

La réussite de l'épreuve intégrée
associée aux attestations de réussite
confèrent le titre de
GRADUE(E) en MOTEURS THERMIQUES.